

**Fiche de données de sécurité**  
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 11.12.2006

revue le : 11.12.2006

**1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** **MOTIP PEINTURE INDUSTRIE SERIE 07000 (TEINTES RAL)**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Peinture
- **Producteur/fournisseur:**  
MOTIP DUPLI GmbH  
Kurt Vogelsang Strasse 6  
D-74855 Haßmersheim  
Tel.: +49/6266/75-0
- **Service chargé des renseignements:** Abteilung Produktsicherheit
- **Renseignements en cas d'urgence:**  
Tel.: +49 6266-75-310  
Fax +49 6266-75-362

**2 Composition/informations sur les composants**

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone  Xi,  F; R 11-36-66-67	25-50%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane  F+; R 12	10-25%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8	oxyde de diméthyle  F+; R 12	10-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane  F+; R 12	10-25%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1	acétate de n-butyle R 10-66-67	10-25%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  Xi; R 10-36	5-10%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6	butane-1-ol  Xn,  Xi; R 10-22-37/38-41-67	≤ 2,5%
CAS: 64742-94-5 EINECS: 265-198-5	solvant naphta aromatique lourd (pétrole)  Xn,  N; R 51/53-65-66-67	≤ 2,5%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole)  Xn,  N; R 10-51/53-65-66-67	<1,0%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**3 Identification des dangers**

· **Principaux dangers:**



*Xi Irritant*  
*F+ Extrêmement inflammable*

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 11.12.2006

revue le : 11.12.2006

**Nom du produit: MOTIP PEINTURE INDUSTRIE SERIE 07000 (TEINTES RAL)**

(suite de la page 1)

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Conserver hors de la portée des enfants.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### 4 Premiers secours

· **Remarques générales:** Amener les sujets à l'air frais.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

### \* 5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:** CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Eau

Jet d'eau à grand débit

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Les précautions individuelles:**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **Mesures pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes de nettoyage/récupération:**

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 11.12.2006

revue le : 11.12.2006

**Nom du produit:** MOTIP PEINTURE INDUSTRIE SERIE 07000 (TEINTES RAL)

(suite de la page 2)

· **Indications supplémentaires:** Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

· **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**67-64-1 acétone**

VME ( ) 1210 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

**106-97-8 butane**

VME ( ) 1900 mg/m<sup>3</sup>, 800 ppm

**115-10-6 oxyde de diméthyle**

VME ( ) 1920 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

**123-86-4 acétate de n-butyle**

VME ( ) Valeur momentanée: 940 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

Valeur à long terme: 710 mg/m<sup>3</sup>, 150 ppm

**108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

VME ( ) Valeur momentanée: 550 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm

Valeur à long terme: 275 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

**71-36-3 butane-1-ol**

VME ( ) Valeur momentanée: 150 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 11.12.2006

revue le : 11.12.2006

**Nom du produit: MOTIP PEINTURE INDUSTRIE SERIE 07000 (TEINTES RAL)**

(suite de la page 3)

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc naturel (Latex)

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtement de protection léger

### 9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

<b>Forme:</b>	Aérosol
<b>Couleur:</b>	Selon désignation produit
<b>Odeur:</b>	Caractéristique

· **Changement d'état**

<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition:</b>	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Point d'inflammation:** Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

· **Limites d'explosion:**

<b>Inférieure:</b>	1,2 Vol %
<b>Supérieure:</b>	18,6 Vol %

· **Pression de vapeur à 20°C:** 8300 hPa

· **Densité à 20°C:** 0,77486 g/cm<sup>3</sup>

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

**l'eau:** Pas ou peu miscible

· **Teneur en solvants:**

<b>Solvants organiques:</b>	75,1 %
<b>CE-COV g/L</b>	671,2 g/l / 5,60 lb/gl
<b>CE-COV %</b>	86,62 %

(suite page 5)

**Nom du produit: MOTIP PEINTURE INDUSTRIE SERIE 07000 (TEINTES RAL)**

(suite de la page 4)

· **Teneur en substances solides:** 24,9 %

### 10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**67-64-1 acétone**

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (lapin)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

· **des yeux:** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Irritant

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

### 12 Informations écologiques

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit:**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 04	emballages métalliques

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 11.12.2006

revue le : 11.12.2006

**Nom du produit:** MOTIP PEINTURE INDUSTRIE SERIE 07000 (TEINTES RAL)

(suite de la page 5)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

### 14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 2 5F Gaz.
- **No ONU:** 1950
- **Etiquette de danger:** 2.1
- **Désignation du produit:** 1950 AÉROSOLS

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 2
- **No ONU:** 1950
- **Label:** 2.1
- **No EMS:** F-D,S-U
- **Marine Pollutant:** Non
- **Désignation technique exacte:** AEROSOLS

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



- **Classe ICAO/IATA:** 2.1
- **No ID ONU:** 1950
- **Label:** 2.1
- **Désignation technique exacte:** AEROSOLS, inflammable

### 15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



*Xi Irritant*  
*F+ Extrêmement inflammable*

- **Phrases R:**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

12 Extrêmement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(suite page 7)



## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 11.12.2006

revue le : 11.12.2006

**Nom du produit:** MOTIP PEINTURE INDUSTRIE SERIE 07000 (TEINTES RAL)

(suite de la page 6)

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**· Phrases S:**

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- 23 Ne pas respirer l'aérosol.
- 25 Éviter le contact avec les yeux.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- 43 En cas d'incendie, utiliser du sable, du dioxyde de carbone ou un agent d'extinction à poudres inertes. Ne jamais utiliser d'eau.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- 64 En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

**· Identification particulière de certaines préparations:**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.  
Conserver hors de la portée des enfants.

**· Prescriptions nationales:**

**· Indications sur les restrictions de travail:** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

**· Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	86,6

**· Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Phrases R importantes:**

- 10 Inflammable.
- 11 Facilement inflammable.
- 12 Extrêmement inflammable.
- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**· Service établissant la fiche technique:** Abteilung Labor/QS

**· Contact:** Anwendungstechnik

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**